

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 26 septembre 2011

2011 DASES 449G : Subvention à l'association Tout autre chose (9e) au titre de l'année 2011.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le code des collectivités territoriales notamment les articles L 3.411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel M.le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 7.500 euros à l'association Tout autre chose situé 13, rue Rodier, Paris (9e) ;

Sur le rapport présenté par Madame Liliane Capelle au nom de la 6e commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 7.500 euros est attribuée au titre de l'année 2011 à l'association Tout autre chose situé au 13, rue Rodier Paris 9e (Tiers n° X08845 – SIMPA 18990 – 2011_04139).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 53, nature 6574, ligne DF34008 du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2011 et des années suivantes, sous réserve de la décision de financement.